

Instructions pour le transport aérien (IATA)

UN3091, PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, 9

(IE 970, Section II → Petites piles & batteries)

SEULS LES EMPLOYÉS FORMÉS EN TMD SONT AUTORISÉS À EXPÉDIER DES PILES AU LITHIUM À L'AIDE DE CE GUIDE.

Certaines piles sont réglementées lorsqu'expédiées ou offertes au transport. Si la pile est considérée comme réglementée, alors toutes les dispositions des règlements applicables doivent être rencontrées. Ce guide contient l'information nécessaire pour vous assister dans la préparation d'un envoi de piles par mode aérien.



Comment déterminer si une pile est réglementée?

La taille des piles est généralement indiquée directement sur son boîtier, ce qui vous aidera à déterminer si elle peut ou non être envoyée/transportée sans un emballage particulier; en d'autres mots, si elle peut être expédiée/mise en transport comme une marchandise non réglementée.



Ces instructions pour les envois **de petites piles au lithium contenues dans un équipement** (quantité totale de lithium ≤ 2 g) ont été préparées en conformité avec l'Édition 67 de la Réglementation pour le TMD de l'IATA (en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

NE PAS UTILISER CE GUIDE D'EXPÉDITION POUR D'AUTRES TYPES DE PILES.

Les employés en TMD doivent se conformer avec les règlements domestiques et internationaux régissant le transport des marchandises dangereuses et recevoir une formation en TMD avant d'utiliser le présent guide pour préparer des envois de marchandises dangereuses. L'information contenue dans ce guide d'expédition est exacte et conforme aux règlements en vigueur lors de la révision de révision du guide; elle doit être validée et mise à jour annuellement, ainsi que lorsque des modifications sont apportées aux règlements.



Guide d'expédition de MD #12 – Air

PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT

(IE 970, Section II)

Date de révision : 30/10/2025

Page 2 de 6

[Guide #12]

DESCRIPTION

Items

(Insérer dans cette section, la description des items qui peuvent être expédiés en conformité avec ce guide d'expédition)

EXPÉDITION PAR MODE AÉRIEN (ICAO / IATA)

Mode de transport

Transport par mode aérien (avion de passagers ou avion-cargo)

Compagnie de transport

(Identifier les transporteurs aériens, ainsi que les divergences de l'exploitant dans cette section)

(I.e. Transporteurs aériens tels que American, Delta ou United pour les avions de passagers, et FedEx Express, DHL, ou UPS pour « Avion-Cargo Seulement » (CAO), etc.)

Divergences des États et des exploitants (2.8)

Certains états et/ou exploitants peuvent adopter des divergences et doivent en informer l'OACI/IATA. Toujours vérifier les divergences des États et des exploitants dans la section 2.8 du Règlement sur le TMD de l'IATA afin de rencontrer toutes exigences ou restrictions additionnelles.

NOTE

Les piles et batteries endommagées, défectueuses ou faisant l'objet d'un rappel, susceptibles de produire une flamme, un dangereux dégagement de chaleur ou un court-circuit (incluant celles à retourner au fabricant pour des raisons de sécurité) sont interdites pour le transport aérien à moins d'une approbation préalable par les autorités compétentes appropriées.

Les batteries destinées au recyclage et à l'élimination sont interdites pour le transport aérien à moins d'une approbation préalable par les autorités compétentes appropriées.

Chaque pile et batterie au lithium doit rencontrer les exigences du 3.9.2.6, ainsi que les exigences générales et additionnelles de l'instruction d'emballage applicable.

Les appareils en fonctionnement intentionnels tels que les étiquettes d'identification par radiofréquence (RFID), les montres et les enregistreurs de température qui sont incapables de provoquer un dégagement dangereux de chaleur peuvent être transportés. Lorsqu'ils sont actifs, ces appareils doivent satisfaire aux normes définies pour le rayonnement électromagnétique afin de s'assurer que le fonctionnement de l'appareil n'interfère pas avec les instruments de bord. Les appareils ne doivent pas être en mesure d'émettre des signaux brouilleurs (alarmes par vibration, éclairs stroboscopiques, etc.) pendant le transport.



Guide d'expédition de MD #12 – Air PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT (IE 970, Section II)

Date de révision : 30/10/2025

Page 3 de 6

[Guide #12]

CLASSIFICATION

No ONU & appellation réglementaire	UN3091, PILES AU LITHIUM MÉTAL CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT
Données d'épreuves	Les piles et batteries au lithium doivent rencontrer les exigences de chaque épreuve du <i>Manuel de tests et de critères de l'ONU, Partie III, sous-section 38.3</i> . Les piles et les batteries doivent être fabriquées conformément à un programme de gestion de la qualité.
Résumé du procès-verbal d'épreuves pour les piles et batteries NON requis pour les piles bouton installées dans un équipement.	Un résumé d'épreuves préparé en conformité avec les exigences du <i>Manuel de tests et de critères</i> de l'ONU, Partie III, sous-section 38.3, paragraphe 38.3.3.5, est requis afin de démontrer que piles et batteries satisfont aux prescriptions de chaque épreuve de la sous-section 38.3. Le résumé d'épreuves n'est pas un document de transport et ne doit pas être utilisé comme tel. Cependant, il se peut que certains transporteurs demandent qu'une copie du résumé d'épreuves accompagne le document de transport.
Entreposage des données d'épreuves	<i>(Indiquer l'endroit où sont entreposés les données d'épreuves et/ou les fixer à ce guide d'expédition)</i>
Dispositions particulières	A48, A88, A99, A154, A181, A185, A213, A220

EMBALLAGE

Instruction d'emballage	970, Section II
Quantité totale de lithium (Section II)	Piles au lithium métal ≤ 1 g Batteries au lithium métal ≤ 2 g
Limite par colis (Table 970-II)	Avion de passagers – 5 kg Avion-cargo seulement – 5 kg
Prévention des courts-circuits	<i>(Chaque site doit identifier la façon dont ceci sera accompli et l'indiquer ici)</i> Les piles ou batteries doivent être emballées séparément ou d'une façon qui prévient les courts-circuits (e.g., Mettre une seule pile ou batterie dans un sac de plastique et ensuite la placer dans un emballage).

Les employés en TMD doivent se conformer avec les règlements domestiques et internationaux régissant le transport des marchandises dangereuses et recevoir une formation en TMD avant d'utiliser le présent guide pour préparer des envois de marchandises dangereuses. L'information contenue dans ce guide d'expédition est exacte et conforme aux règlements en vigueur lors de la révision de révision du guide; elle doit être validée et mise à jour annuellement, ainsi que lorsque des modifications sont apportées aux règlements.

EMBALLAGE

Prévention des courts-circuits

CHAQUE PILE ET BATTERIE COMPORTE UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURPRESSIONS INTERNES, OU EST CONÇUE DE MANIÈRE À EXCLURE TOUT ÉCLATEMENT VIOLENT DANS LE CONDITIONS NORMALES DE TRANSPORT.

Chaque batterie contenant des piles ou une série de piles reliées en parallèle doit être équipée, s'il y a lieu, d'un dispositif efficace qui empêche les inversions de courant (par exemple des diodes, des fusibles, etc.).

Emballage

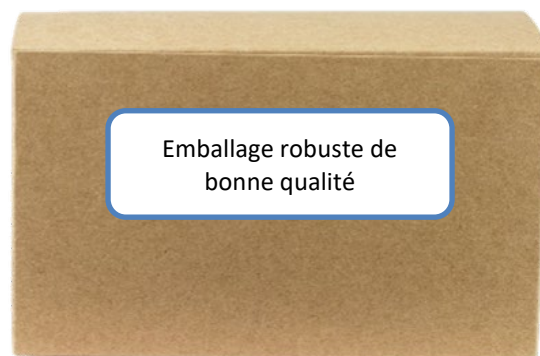
L'équipement doit être protégé contre les mouvements au sein de l'emballage extérieur, et il doit être emballé de manière à éviter tout fonctionnement accidentel au cours du transport aérien.

L'équipement contenant des piles ou batteries au lithium métal doit être emballé dans un emballage extérieur robuste rencontrant les exigences d'emballage en 5.0.2.4, 5.0.2.6.1 et 5.0.2.12.1.


Il n'est pas permis d'emballer des piles ou batteries de rechange avec l'équipement (voir le guide pour l'expédition de piles et batteries au lithium emballées avec un équipement).

Type d'emballage

(Indiquer le type d'emballage à utiliser. Inclure les informations fournies par le fabricant concernant leur fermeture, ou indiquer l'endroit où les trouver)



MARQUAGE / ÉTIQUETAGE

Marquage & étiquetage	<p>Marquer le colis avec le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, ainsi qu'avec la marque pour les batteries. S'il n'y est pas déjà, ajouter le « UN3091 » sur la marque.</p> <p><i>Veuillez noter que le numéro de téléphone peut demeurer sur la marque jusqu'au 31 décembre 2026.</i></p>	 <p>UN3091</p>
Note	<p>La marque des batteries au lithium ne s'applique pas aux colis qui ne contiennent que des piles-boutons installées dans un équipement (incluant les cartes à circuit imprimé), ni à ceux ne contenant pas plus de quatre (4) piles ou deux (2) batteries installées dans un équipement lorsque l'envoi ne comporte pas plus de deux (2) colis.</p>	

Exemple de colis préparé pour le transport par avion :



DOCUMENT D'EXPÉDITION AÉRIEN

Type de document	Une « Déclaration de l'expéditeur » n'est pas requise.
Exigences alternatives de documentation	La mention « Lithium metal batteries in compliance with Section II of PI 970 » doit apparaître sur la lettre de transport aérien (« air waybill »), quand un tel document est utilisé.

EXEMPLE DE LETTRE DE TRANSPORT AÉRIEN ("AIR WAYBILL")

Airport of Destination		Requested Flight/Date		Amount of Insurance	INSURANCE - If carrier offers insurance, and such insurance is requested in accordance with the conditions thereof, indicate amount to be insured in figures in box marked "Amount of Insurance".	
Handling Information						
						SCI
No. of Pieces RCP	Gross Weight	kg lb	Rate Class Commodity Item No.	Chargeable Weight	Rate / Charge	Total
Nature and Quantity of Goods (Incl. Dimensions of Volume)						
Lithium metal batteries in compliance with Section II of PI 970						

FORMATION

Exigences de formation

Les employés doivent être informés des exigences de ce guide d'expédition avant d'offrir de petites piles au lithium pour le transport.

Il est recommandé que les employés reçoivent également une formation générale de sensibilisation aux matières dangereuses avant de préparer et d'offrir des piles au lithium pour le transport.

ENTREPOSAGE

Entreposage et dispositions particulières d'entreposage

(Insérer ici les commentaires ou dispositions particulières d'entreposage spécifiques au site)

RÉFÉRENCES

Réglementation sur le TMD de l'IATA

Édition 67 (en vigueur du 1er janvier – 31 décembre 2026)

Section 1 1.5 – Formation

Section 3 3.9.2.6 – Batteries au lithium

Section 5 5.9 – Instructions d'emballage – Classe 9, Marchandises dangereuses diverses (IE 970, Section II)

Section 6 6.3 – Prescriptions relatives aux emballages ONU

Section 7 Marquage et étiquetage

Section 8 Document d'expédition

Les employés en TMD doivent se conformer avec les règlements domestiques et internationaux régissant le transport des marchandises dangereuses et recevoir une formation en TMD avant d'utiliser le présent guide pour préparer des envois de marchandises dangereuses. L'information contenue dans ce guide d'expédition est exacte et conforme aux règlements en vigueur lors de la révision de révision du guide; elle doit être validée et mise à jour annuellement, ainsi que lorsque des modifications sont apportées aux règlements.